

Gland, le 16 juin 2023

**Extrait de procès-verbal
de la séance du Conseil communal
du jeudi 15 juin 2023**

Présidence : M. Rupert Schildböck

LE CONSEIL COMMUNAL

- vu le préavis municipal n° 41 relatif à un échange de bien-fonds et la constitution d'un droit de superficie en faveur de l'APEC sur une fraction de la parcelle n° 1689;
- ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet;
- ouï le rapport de la Commission de la Commission des finances;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour;

décide

- I. d'accepter le préavis municipal n° 41;
- II. d'autoriser la Municipalité à procéder à l'échange de la parcelle n° 90 de Gland, propriété de la Commune de Gland, contre les parcelles n° 1689 de Gland et n° 405 de Luins;
- III. d'autoriser la Municipalité à octroyer un droit distinct et permanent de superficie à l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de La Côte (APEC), en vue de la construction de la future station d'épuration des eaux usées (STEP) sur une fraction de la parcelle n° 1689 de Gland.

Conformément aux articles 162 et ss LEDP :

La demande de référendum doit être annoncée par écrit à la Municipalité dans un délai de 10 jours, dès l'affichage des décisions du Conseil communal.

Pour le Bureau du Conseil communal :

Le président :

La secrétaire :

Rupert Schildböck

Karine Teixeira Ferreira